

## ASSOCIÉ EN MESURES D'URGENCE (AMU)

Examen de base réussi  
(connaissances démontrées)

## QUALIFIÉ EN MESURES D'URGENCE (QMU)

Minimum de 3 ans d'expérience,  
formation de niveau collégial ou  
l'équivalent et réalisations dans les  
principales dimensions des mesures  
d'urgence et de la sécurité civile.

## CERTIFIÉ EN GESTION DES URGENCES (CGU)

Minimum de 10 années d'expérience,  
formation universitaire ou l'équivalent  
et rayonnement important dans la  
communauté des mesures d'urgence  
et de la sécurité civile.

## CALIBRE INTERNATIONAL

Le programme s'inspire des meilleures  
pratiques internationales. Des  
démarches sont en cours pour  
s'arrimer avec d'autres programmes  
de certification.

## AVANTAGES DE LA CERTIFICATION POUR LA PERSONNE, LES INSTITUTIONS ET LA COLLECTIVITÉ

La certification reconnaît les  
qualifications des gestionnaires,  
coordonnateurs, spécialistes et  
intervenants en mesures d'urgence et  
sécurité civile. Elle encourage ces  
**personnes** à poursuivre leur  
cheminement de carrière.

Elle offre aux **institutions** publiques et  
autres employeurs une appréciation de  
professionnels reconnus, fondée sur  
des expériences vécues et qui vient  
compléter le dossier d'un candidat  
pour un poste dans le domaine. Elle  
renforce la culture des mesures  
d'urgence et de la sécurité civile dans  
la société ainsi que la confiance des  
citoyens à l'égard des gestes posés  
par les intervenants en mesures  
d'urgence et sécurité civile.

Niveau	Nom	Organisation	Année-s
AMU	Sara Boissonnault	Coordonnatrice en mesures d'urgence, Hydro Québec production	2014-2015
CGU	Joël Cheruet	Expert en mesures d'urgence et sécurité civile	2014-2015
CGU	Michel C. Doré	Enseignant École nationale d'administration publique (ENAP)	2014-2015
AMU	Mathieu Lebrun	Officier supérieur, grade : Major, Ministère de la défense nationale et Consultant en gestion et planification de mesures d'urgence	2014-2015